

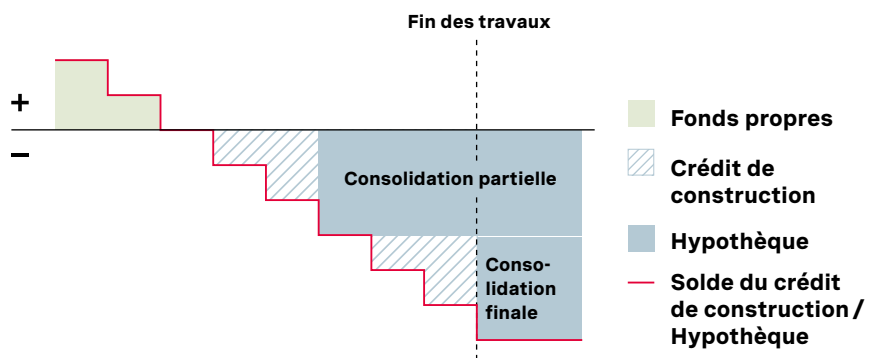
## Crédit de construction

Le crédit de construction est un prêt en compte courant garanti par gage immobilier. Assorti d'un taux d'intérêt variable, il sert à financer des travaux de construction, de transformation et d'extension en cours. L'étude des plans et la réalisation du projet de construction peuvent être confiées à un bureau d'architectes, à un entrepreneur général ou à un entrepreneur total. Au terme des travaux de construction, le crédit de construction est généralement transformé en une hypothèque destinée au financement à long terme du logement en propriété. Vous pouvez aussi, encore pendant la phase de construction, convertir une partie du crédit de construction en une hypothèque (consolidation partielle).

### Vos avantages

- Vue d'ensemble de tous les paiements effectués en relation avec le projet de construction
- Traitement par la BCBE de tous les paiements aux architectes, entrepreneurs et artisans
- Couverture contre les hausses de taux possible dès la phase de construction grâce à la conversion en une hypothèque à taux fixe
- Pas d'amortissement pendant la durée des travaux de construction

### Mode d'emploi



#### Caractéristiques

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| <b>Risque de variation des taux</b>           | Oui, jusqu'à la consolidation |
| <b>Amortissement</b>                          | Aucun                         |
| <b>Débit intérêts et commission de crédit</b> | Trimestriel                   |
| <b>Résiliation</b>                            | Pas prévue                    |

### Nous prenons volontiers le temps nécessaire pour vous conseiller

Nos coaches financiers répondent à toutes vos questions et se feront un plaisir de vous inviter à un entretien personnel. Convenez d'un rendez-vous à l'adresse [bcbe.ch/entretien-conseil](https://bcbe.ch/entretien-conseil)